



COMMENT CALCULER SON TARIF ?

Pour les agents du ministère de la Justice et leurs familles ou invités

Les tarifs sont déterminés en fonction d'un quotient familial annuel comprenant 8 tranches. Ce quotient familial (QF) est obtenu en divisant le revenu fiscal de référence (RFR) de l'avis d'imposition de l'année 2022 (revenus de 2021) par le nombre de parts figurant dans les tableaux ci-après. En cas de cohabitation maritale, il est fait masse des revenus fiscaux de référence des deux concubins et les parts fiscales sont recalculées comme pour un couple marié. La case T de l'avis d'imposition doit obligatoirement être cochée pour les personnes élevant seules leur(s) enfant(s).

A - Nombre de parts

1 enfant à charge = 2,5 parts

2 enfants à charge = 3 parts

3 enfants à charge = 4 parts

4 enfants à charge = 5 parts

Exemple de calcul de Quotient Familial (QF) annuel pour un couple marié avec 2 enfants à charge ayant un Revenu Fiscal de Référence (RFR) de 21 000 €

$QF = RFR / \text{Nombre de parts}$

$QF = 21000 / 3 = 7000 \text{ €}$

La famille bénéficiera du tarif 1 dans cet exemple

B - Quotient familial annuel applicable aux ouvrants droits et à leur famille

TARIF	QUOTIENT FAMILIAL ANNUEL	SUBVENTION	
Tarif 1	Inférieur ou égal à 7 084 €	45%	
Tarif 2	7 085 € à 8 871 €	43%	
Tarif 3	8 872 € à 11 109 €	40%	Pour les enfants non fiscalement à charge, les membres de la famille ou l'invité qui accompagne l'agent justice pendant son séjour, il est appliqué un tarif extérieur/famille (FAM ou EXT).
Tarif 4	11 110 € à 13 912 €	37%	
Tarif 5	13 913 € à 17 422 €	33%	
Tarif 6	17 423 € à 21 818 €	27%	
Tarif 7	21 819 € à 27 324 €	18%	
Tarif 8	Supérieur à 27 324 €	15%	

C- Conditions particulières

1.3.2 Les enfants d'agents décédés, les enfants non à charge d'agents actifs ou retraités, les parents, les beaux-parents peuvent séjourner à Saint-Cast, à Belle-Île-en-Mer et à Vendres avec application du tarif spécifique dit "tarif famille et invités ou extérieurs" sauf s'ils bénéficient d'un tarif "partenaire" ou "autre ministère".

1.3.3 Pour les agents des organismes "partenaires" et des "autres ministères" : consulter sur les grilles de tarifs de Saint-Cast et Belle-Île la case "tarifs partenaires" et "autres ministères". Pour Vendres, "tarifs partenaires".